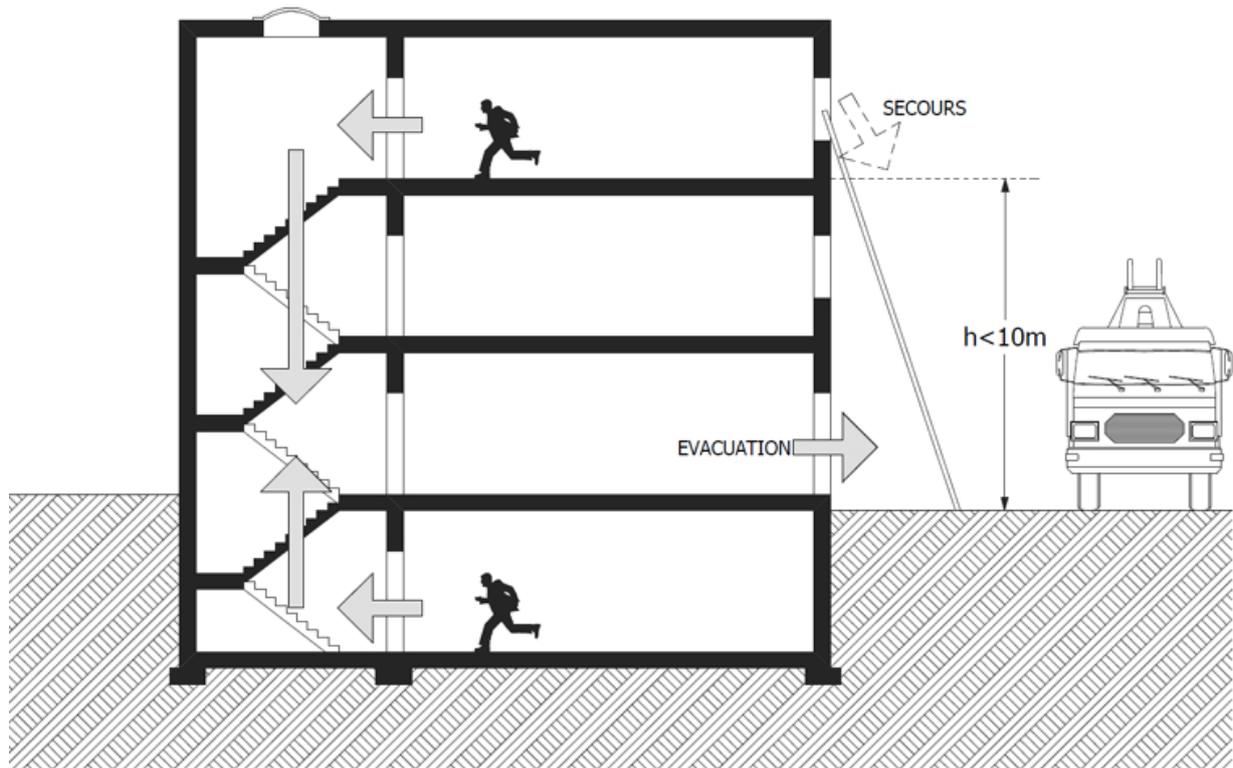


Bâtiments bas

Pour les bâtiments bas (BB), le service d'incendie peut éventuellement utiliser des échelles coulissantes, la longueur maximale de ces échelles est environ 10 mètres.

Cette hauteur fixe la limite entre un bâtiment bas et un bâtiment moyen.



Les bâtiments qui ont une hauteur conventionnelle nulle sont des bâtiments bas.